

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL DE CHELLES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES ET
AMENAGEMENT DES LIAISONS DOUCES »

RAPPORT

Ont participé à l'élaboration de ce rapport :

Odile ARRIGONI, Denis BONNET, Francine BOYER, Jean-Michel DUPONT,
Marcel HEIN, Yann LANIRAY, Philippe LEMAN, Philippe MARCHAIS, Mathilde
MURA, Catherine POTIN

PRÉAMBULE

Le Conseil économique social et environnemental local (CESEL) a choisi de consacrer l'une de ses commissions au « Développement des pistes cyclables et aménagement des liaisons douces ». Cette dernière a été créée et mise en place le 20 septembre 2021.

La pratique cyclable ne se résume pas qu'aux pistes ou bandes cyclables. Elle concerne un ensemble d'axes, tels que :

- Les parcours, le maillage et les continuités cyclables ;
- La signalétique (panneaux, murs, sols) ;
- Le stationnement vélo ;
- Les services et équipements ;
- Les actions de prévention et de communication.

Pendant un an, les membres de la commission ont travaillé sur l'ensemble de ces thématiques afin d'apporter leurs réflexions et propositions sur la manière d'améliorer, de sécuriser et de renforcer la pratique cyclable à Chelles.

SYNTHÈSE

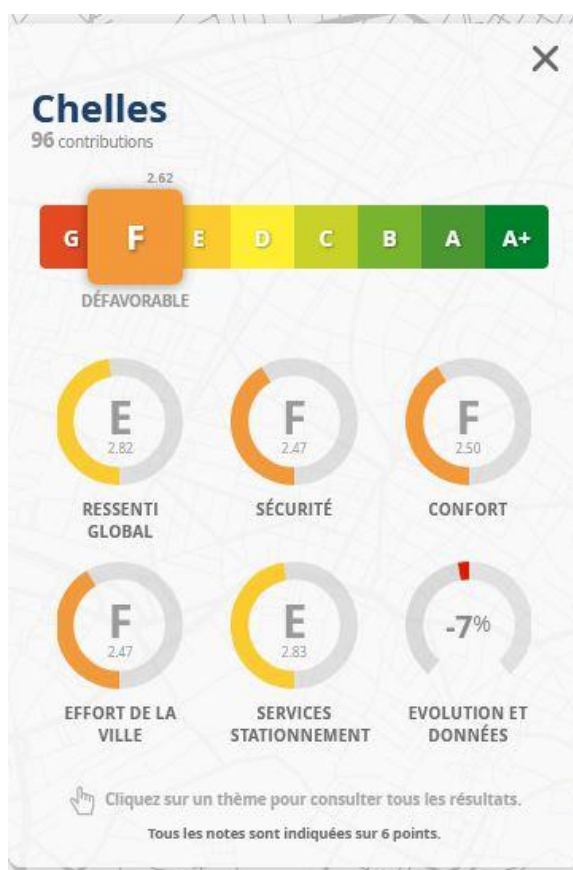
Les premières réunions ont donné lieu à des échanges sur la thématique « Parcours, maillage, continuités cyclables ». Des reconnaissances sur le terrain, quartier par quartier, ont ensuite été effectuées.

Constat : La circulation des vélos à Chelles pose plusieurs problèmes :

- Le réseau est discontinu, de nombreuses pistes s'arrêtent brusquement à un endroit qui n'est pas une destination finale pour les Chellois ;
- A l'endroit des discontinuités, se créent des conflits entre vélo et piéton (le cycliste roule sur le trottoir) ou avec les automobilistes et le vélo se trouve brusquement au milieu des voitures ;
- Le manque d'entretien des pistes ;
- Le défaut de signalisation au sol (peinture souvent effacée) ;
- Le défaut d'équipement de stationnement à proximité de certains centres d'intérêt (écoles, terrains de sports, bâtiments administratifs, parcs) ;
- Les destinations d'usage à Chelles (gare, mairie, écoles ...) ne sont pas balisées et toutes ne bénéficient pas de pistes pour y accéder.

Le Chellois n'est pas incité à prendre son vélo pour se rendre aux principaux centres d'intérêts de la ville.

Le baromètre des villes cyclables, édition 2021 », confirme ce constat et classe Chelles en "**défavorable**" quant à l'utilisation du vélo en ville.



En partant de ces constats, la commission s'est fixée comme axes de réflexion :

- Mieux desservir les points d'intérêts de Chelles, en particulier la gare qui a été identifiée comme une destination majeure ;
- Disposer d'une signalétique claire et efficace vers ces points d'intérêt : balisage au sol, panneaux ;
- Assurer les continuités cyclables au sein de la ville ;
- Supprimer les points noirs et les défauts de signalisation ;
- Proposer des services répondant aux besoins des cyclistes.

Le présent rapport est structuré en 2 parties :

- **Une première partie consacrée à l'identification des meilleures voies cyclables permettant de relier chaque quartier à la gare de Chelles-Gournay**, identifiée comme un des points d'intérêt majeur de la Ville,
- **Une deuxième partie recensant, à l'échelle de chaque quartier, les discontinuités, points noirs, défauts de signalisation, absences de dispositifs cyclables, et proposant des pistes d'amélioration.**

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Pour favoriser la pratique du vélo à Chelles, les membres du CESEL proposent :

- D'assurer la **continuité** des pistes cyclables au sein de la ville et avec les villes voisines,
- De **créer des voies cyclables** pour **relier les points d'intérêts** de Chelles en commençant par les voies vers la gare proposées dans le présent rapport et faire systématiquement de même pour tout nouveau point d'intérêt,
- De **baliser** les voies vélo avec un marquage au sol **continu** jusqu'au point d'intérêt (gare, mairie ...) pour prendre en charge le cycliste jusqu'à destination,
- De **sécuriser** toutes les traversées de route, le cycliste doit être prioritaire sur la voiture (comme pour le piéton),
- D'**installer des parcs de stationnement** à proximité des centres d'intérêt chellois,
- De **résoudre les points noirs** identifiés (ci-après les 10 principaux points noirs),
- De **communiquer** largement sur les voies vélo (carte, fléchage ...).
- De **réunir** périodiquement le CESEL pour le suivi des actions et ajustements éventuels. Le manque de suivi des « actions citoyennes » initiées dans le passé nuit à la mobilisation des citoyens.

LES 10 PRINCIPAUX POINTS NOIRS À CHELLES

1. Discontinuités cyclables au carrefour des Déportés, interruption des pistes cyclables et conflit avec les piétons,
2. Bande cyclable de la rue Jean Jaurès : cyclistes exposés aux dangers, par les départs de stationnement en marche avant, les sorties du stationnement en bataille, et l'ouverture des portières,
3. Discontinuités cyclables avenue François Trinquand,
4. Arrivée de la piste cyclable à la gare routière et cheminement jusqu'aux parkings
5. Passage sous le pont SNCF (avenue de la Résistance) pour rejoindre le parking Ile de France Mobilités
6. Discontinuités cyclables boulevard Pierre Mendès-France,
7. Défaut d'entretien et dangerosité de la piste cyclable Chemin de la Guette, le long de l'aérodrome,
8. Dangerosité et absence d'aménagement cyclable de l'avenue de Sylvie,
9. Discontinuités cyclables pour rejoindre les bords de Marne (rue Auguste Meunier, pont de la Goujonnette, pont de la Belle-Ile)
10. Zone 30, défauts partiels de signalisation du double-sens cyclable ou de l'interdiction du contre-sens cyclable.

PREMIÈRE PARTIE

L'ACCÈS À LA GARE DE CHELLES- GOURNAY À VÉLO

Le CESEL préconise dans sa synthèse de :

Créer des voies cyclables pour relier les points d'intérêts de Chelles en commençant par les voies vers la **gare** proposées dans le présent rapport et faire systématiquement de même pour tout nouveau point d'intérêt.

Le focus a été mis sur la gare, considérée comme le point d'intérêt majeur. Par la suite, d'autres axes pourront être développés.

PROPOSITION DE PLAN VÉLO

Objectif : relier les quartiers principaux de Chelles à la gare par des voies vélo sécurisées.

Voies vélos sécurisées = continues, balisées au sol pour guider le cycliste et prévenir les automobilistes en cas de croisement, conviviales pour rendre le parcours plaisant (idéalement « sûres » donc praticables par tous les cyclistes y compris les enfants).

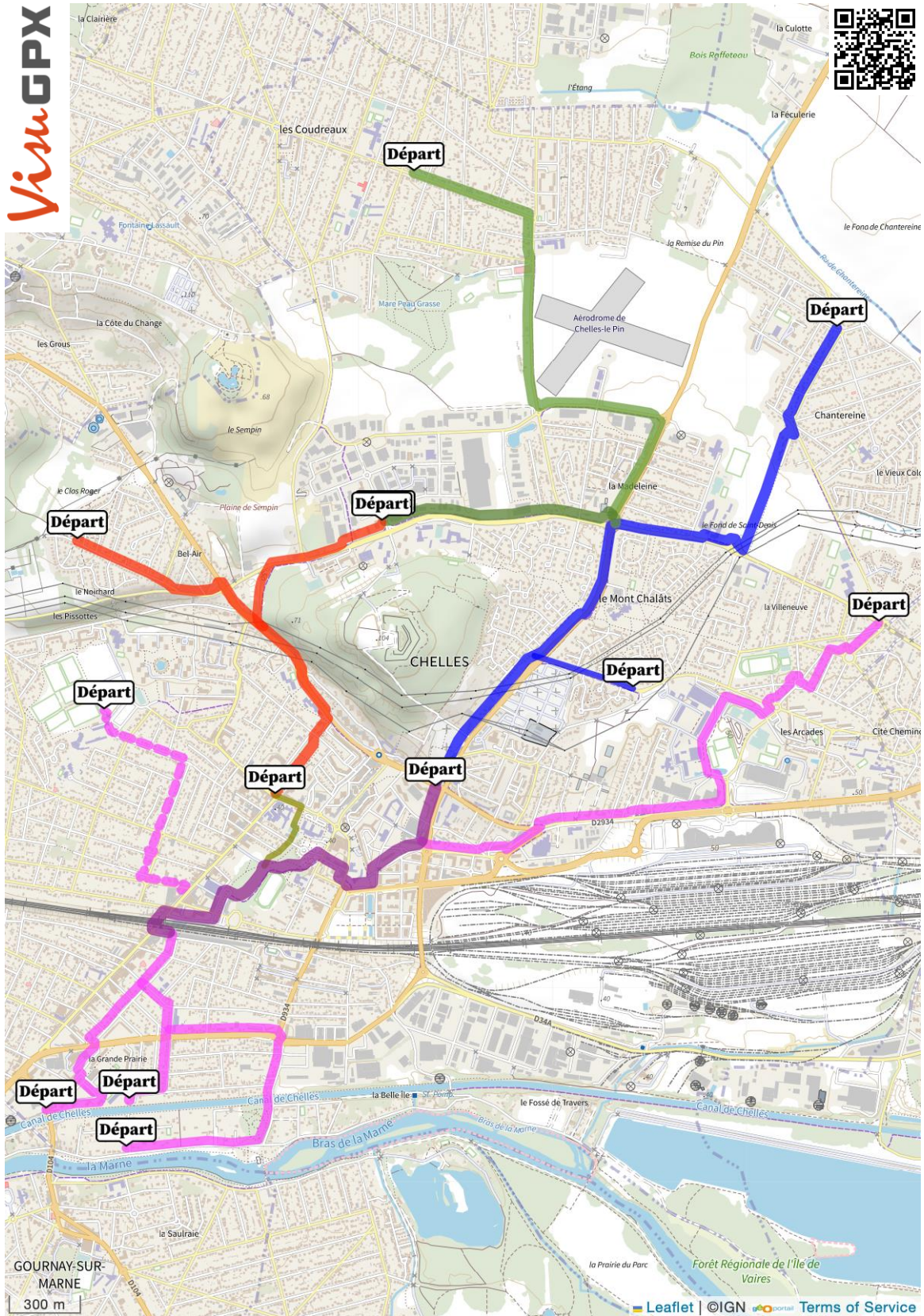
6 voies principales vélo ont été retenues (voir plan ci-après) pour accéder à la gare depuis les quartiers principaux de Chelles :

Lien pour le détail : <https://www.visugpx.com/5AXL3HuLMP>

- Arcades/Castermant
- Chantereine
- Clos Roger/Rue du Tir
- Les Coudreaux
- Foch / Bords de Marne
- Noue- Brossard

Pour chaque quartier, la meilleure voie pour rejoindre la gare a été identifiée. Cet itinéraire pourra être évolutif à la suite des futurs aménagements (Ville de Chelles, CAPMV ...)

CARTE DU PLAN VÉLO



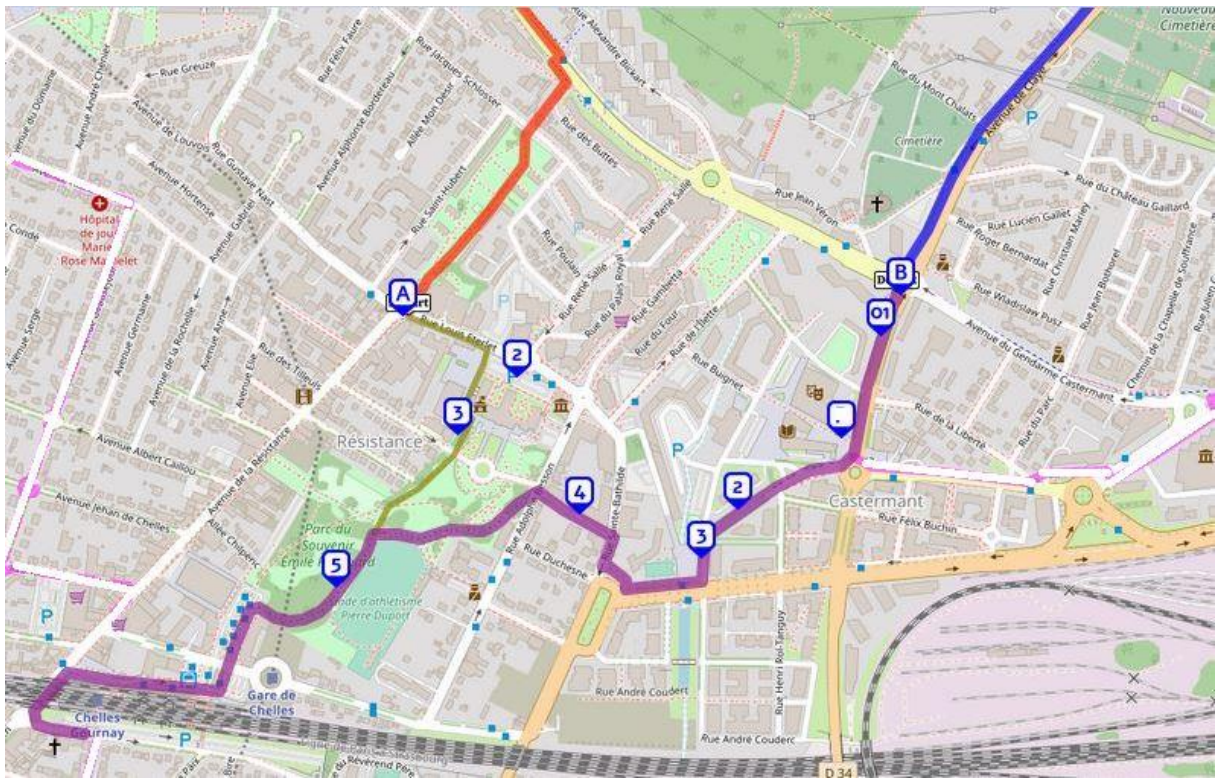
Focus au centre de Chelles :

La circulation vélo au centre de Chelles est particulièrement difficile, dangereuse et anxiogène (sources de conflits avec les automobiles et les bus).

Pour rejoindre la gare depuis le nord du centre-ville, la commission a identifié 2 voies principales à aménager, une voie dite « centre A » et une voie dite « centre B », voir ci-après la liste des points noirs sur ces 2 voies.

L'accès côté sud nous semble moins problématique, voir le document « Foch Bords de Marne ».

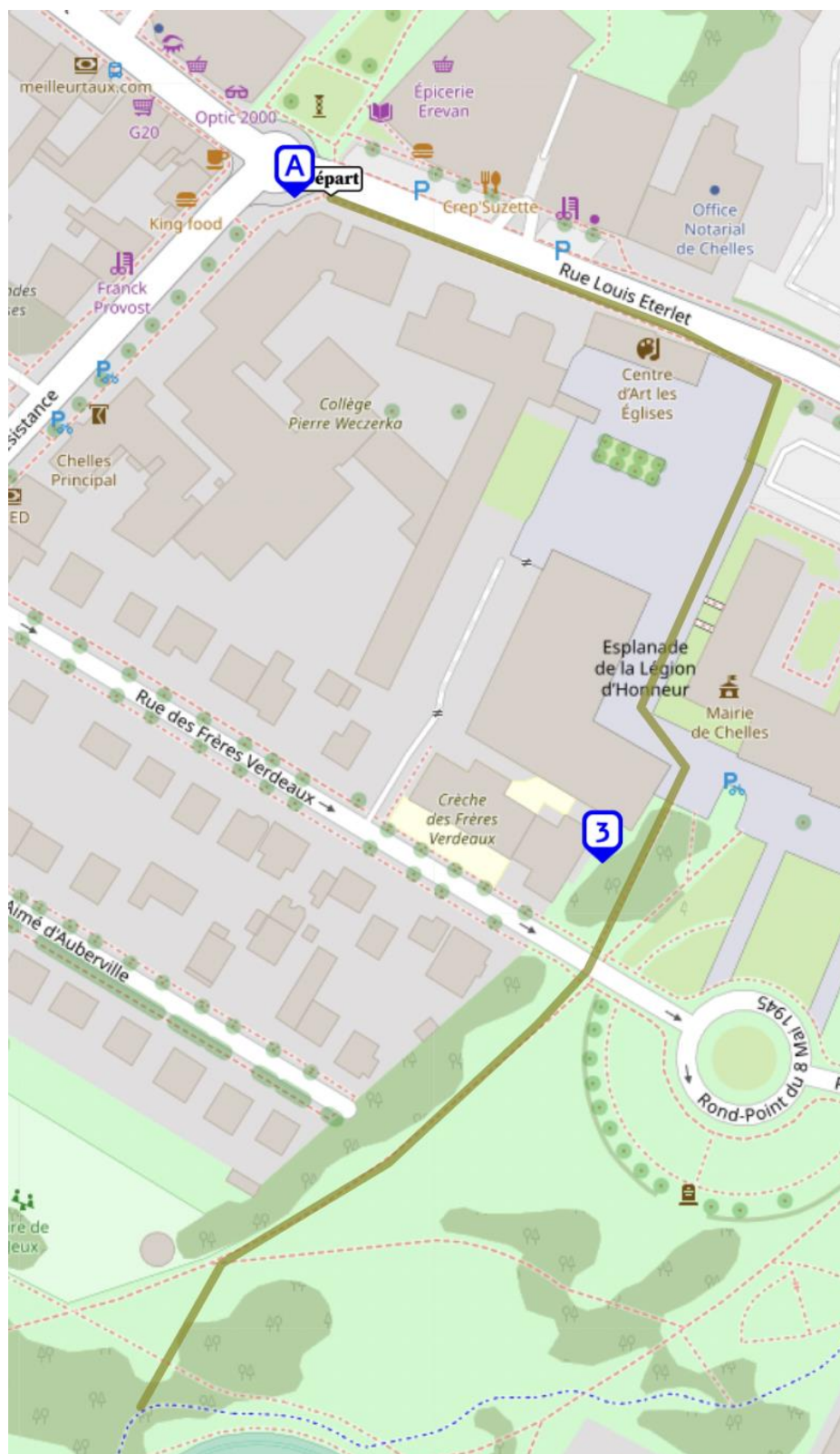
Pour l'accès côté Nord, le CESEL propose les cheminements A et B :



Voie vélo – Centre A

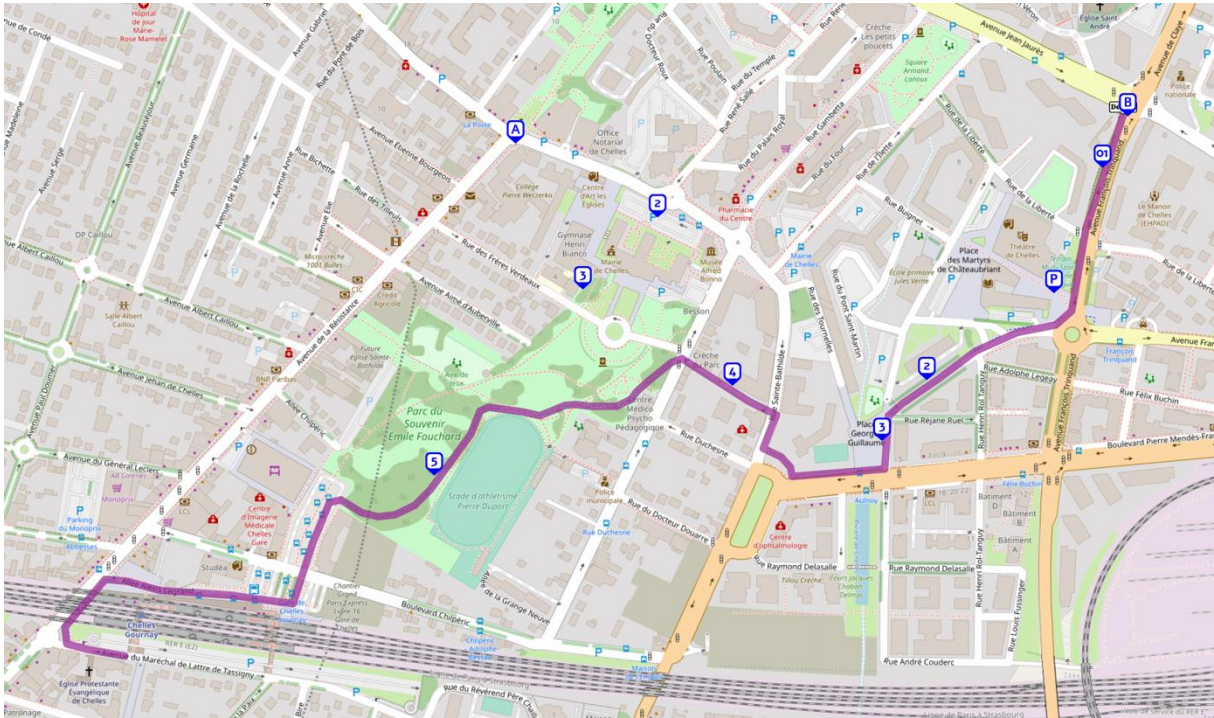
Cette voie permettrait aux cyclistes venant de la partie nord-ouest (clos Roger...) de rejoindre la voie du Parc du Souvenir, puis la gare.

Aménagements cyclables à prévoir sur tout le tracé de cette voie



Voie vélo – Centre B

Ce parcours permet aux cyclistes, venant du nord-est (Mont Chalâts) depuis la piste cyclable de l'avenue de Claye et le carrefour des Déportés, de rejoindre la gare.



Liste des points noirs

B Traversée de la rue Jean Jaurès

Cet endroit est particulièrement dangereux, la piste de l'avenue de Claye s'arrête brusquement. Le cycliste se retrouve au milieu des voitures et des piétons

Matérialiser la traversée de la piste cyclable et la séparer du passage piétons



1 Avenue François Trinquant
et jusqu'à la médiathèque.
Baliser la piste cyclable au sol.
Prolonger la piste cyclable de l'av de
Claye jusqu'à la médiathèque.
Idéalement, utiliser une partie de la voie
auto pour la piste cyclable.



2 Parking av François Mitterrand
Matérialiser au sol la piste cyclable
Au bout du parking, aménager la
barrière pour le passage des vélos



3 Place G Guillaume
Créer une bande cyclable le long de la
rue « Place Georges Guillaume » pour
rejoindre celle du Bd Pierre Mendès
France



5 Piste dans le Parc du Souvenir, le long du stade.

Prévoir un éclairage en soirée, cette partie tortueuse est dangereuse, les cyclistes ont peu de visibilité.



Arrivée à la gare routière

Baliser la piste cyclable dans la gare routière jusqu'aux parkings vélo de la gare (conflit avec les bus)
Matérialiser l'arrivée de la piste cyclable au sol pour éviter aux bus de se garer devant l'accès à la piste cyclable

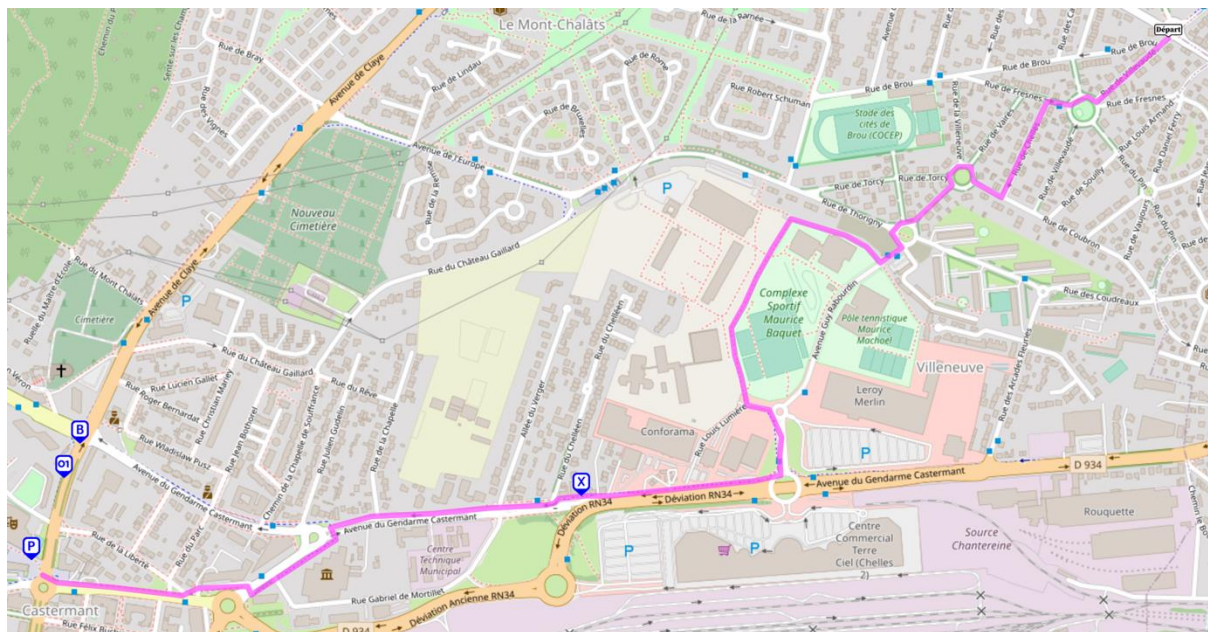


Matérialiser la piste cyclable le long de la gare (contre sens par rapport aux bus),

Note: le bd Chilpéric et le croisement avec l'av de la résistance ne sont pas sécurisés pour les vélos)

Puis baliser et aménager une piste cyclable sous le pont SNCF jusqu'au parking vélo "ile de France Mobilités"

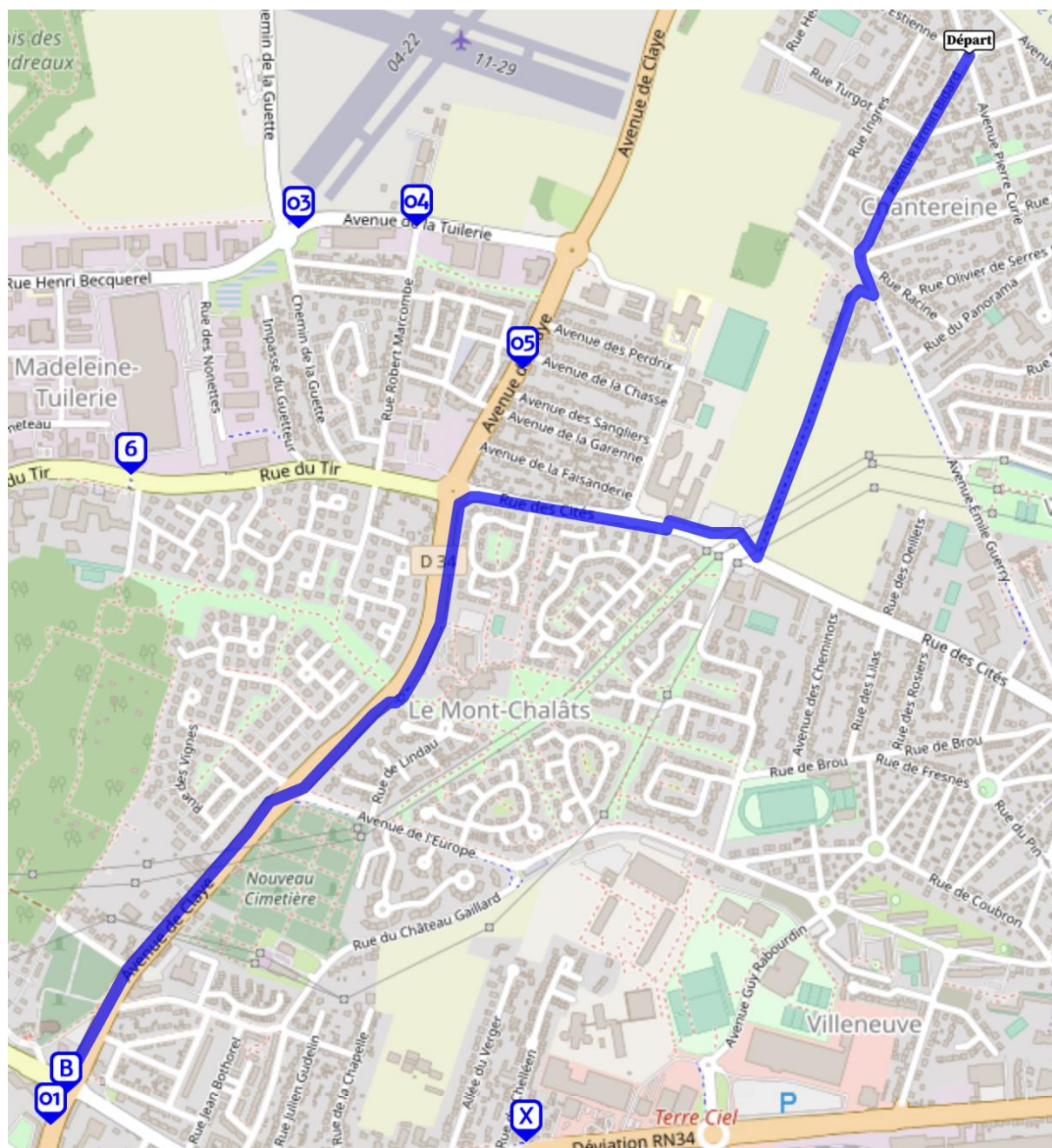
Voie vélo entre Arcades - Castermant et le Centre via rue François Mitterrand



Liste des points noirs :

voir en deuxième partie, quartier Arcades-Castermant

Voie vélo entre Chanteraine et le départ « Centre B »



Liste des points noirs :

voir en deuxième partie, quartier Chanteraine-La Fontaine

2 Piste entre rue Bickart et rue du Tir

La piste est à refaire par endroit et aucun éclairage public : anxiogène



3 Devant le 90 Rue Alexandre Bickart, la piste cyclable longe la Montagne de Chelles (les piétons, faute de trottoir, l'empruntent également donc le panneau serait à modifier), il se trouve une barrière métallique. A quoi sert-elle puisqu'il est toujours possible aux vélos d'aller soit tout droit vers le Carrefour des 4 routes, soit vers la droite pour rejoindre la Rue du Tir via la Montagne de Chelles ? A supprimer ?



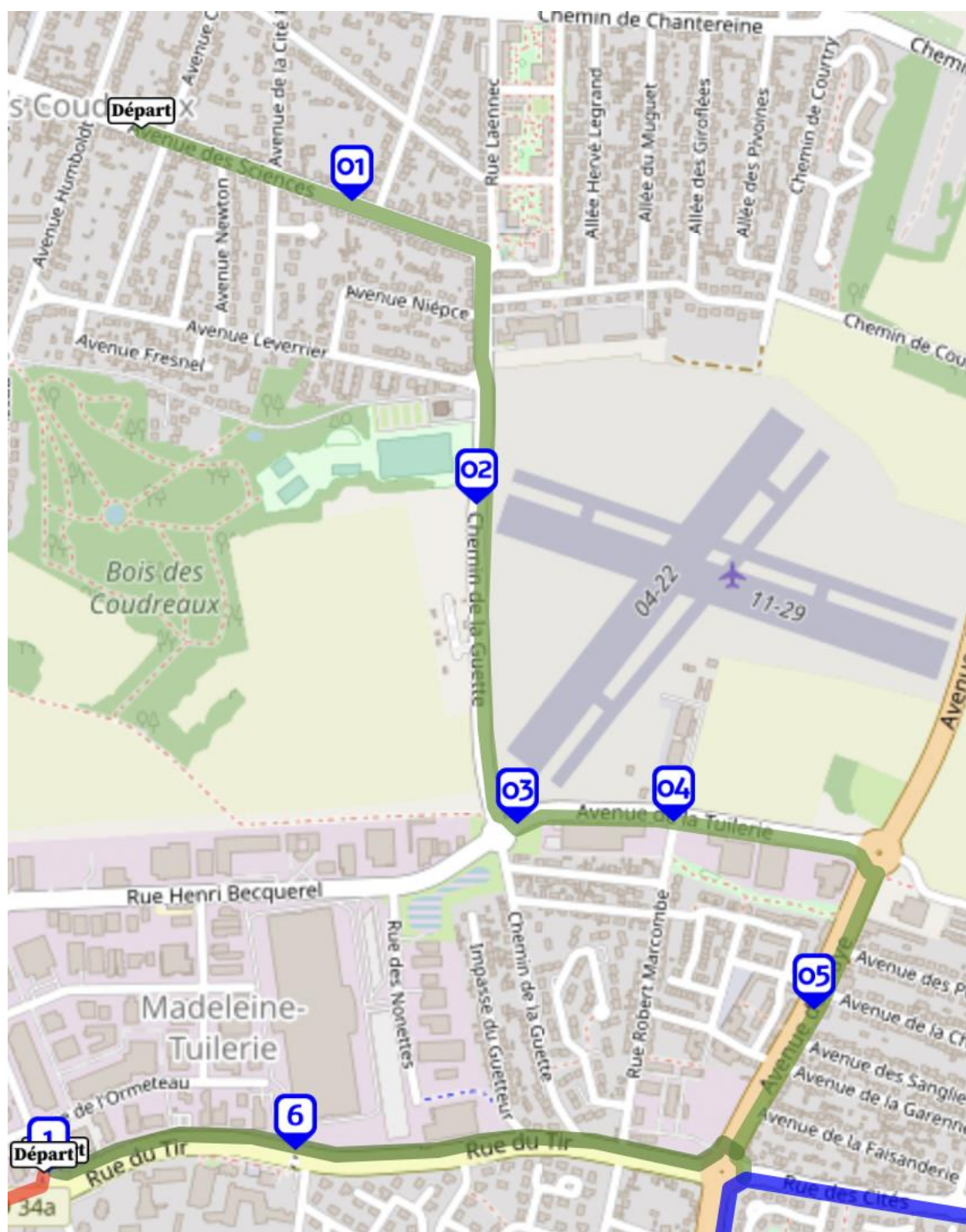
4 En venant du Clos Roger

Carrefour des 4 routes : traversée de la route de Montfermeil

Au niveau des passages piétons, il manque le marquage au sol en vert pour que les cyclistes puissent traverser et récupérer, en face, la piste cyclable vers Bickart



Voie vélo entre les Coudreaux et le Centre via la rue du Tir



Liste des points noirs

1 Coudreaux , av des sciences – pas de piste cyclable, prévoir au moins un marquage au sol pour un accès vélo sécurisé



2 Chemin de la Guette le long de l'aérodrome. La piste cyclable est étroite, mal entretenue, commune avec le trottoir piéton et en surplomb du grillage de l'aérodrome (risque de blessures en cas de chute)

A court terme, **améliorer le marquage** préventif, remettre en état les protections prévues sur le haut du grillage.

A moyen terme, élargir la piste cyclable et séparer piétons / vélo



3 Rue de la Tuilerie

Sécuriser la traversée de la rue de la tuilerie



4 Av de la Tuilerie :

sécuriser les traversées de rue (rue Robert Marcombe) et les entrées des entrepôts (Technifab)



5 le long de l'av de Claye :

du rond point des Américains jusqu'au rond point de la Madeleine, RAS belle piste cyclable

Petit détail,
Av de Claye / av de la Chasse : retirer un panneau fin de piste cyclable erroné.



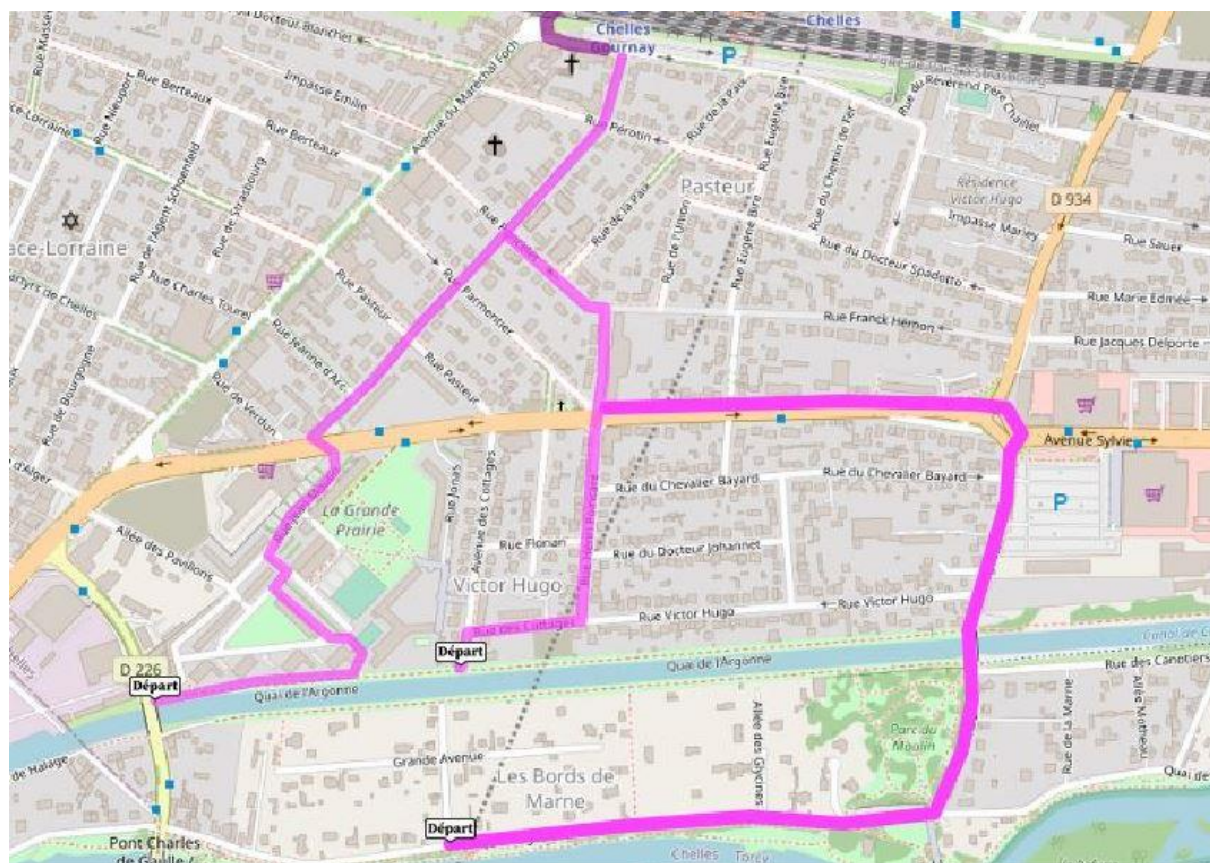
6 Rue du Tir, accès collège de l'Europe :

La traversée depuis la piste cyclable est prévue, au feu tricolore, ce qui permet aux cyclistes de rejoindre le trottoir où se trouve le Collège de l'Europe.

Ce passage est à cheval **sur** le terre-plein central et donne **sur** l'espace herbeux du trottoir d'en face et ensuite plus rien n'est prévu pour les vélos.



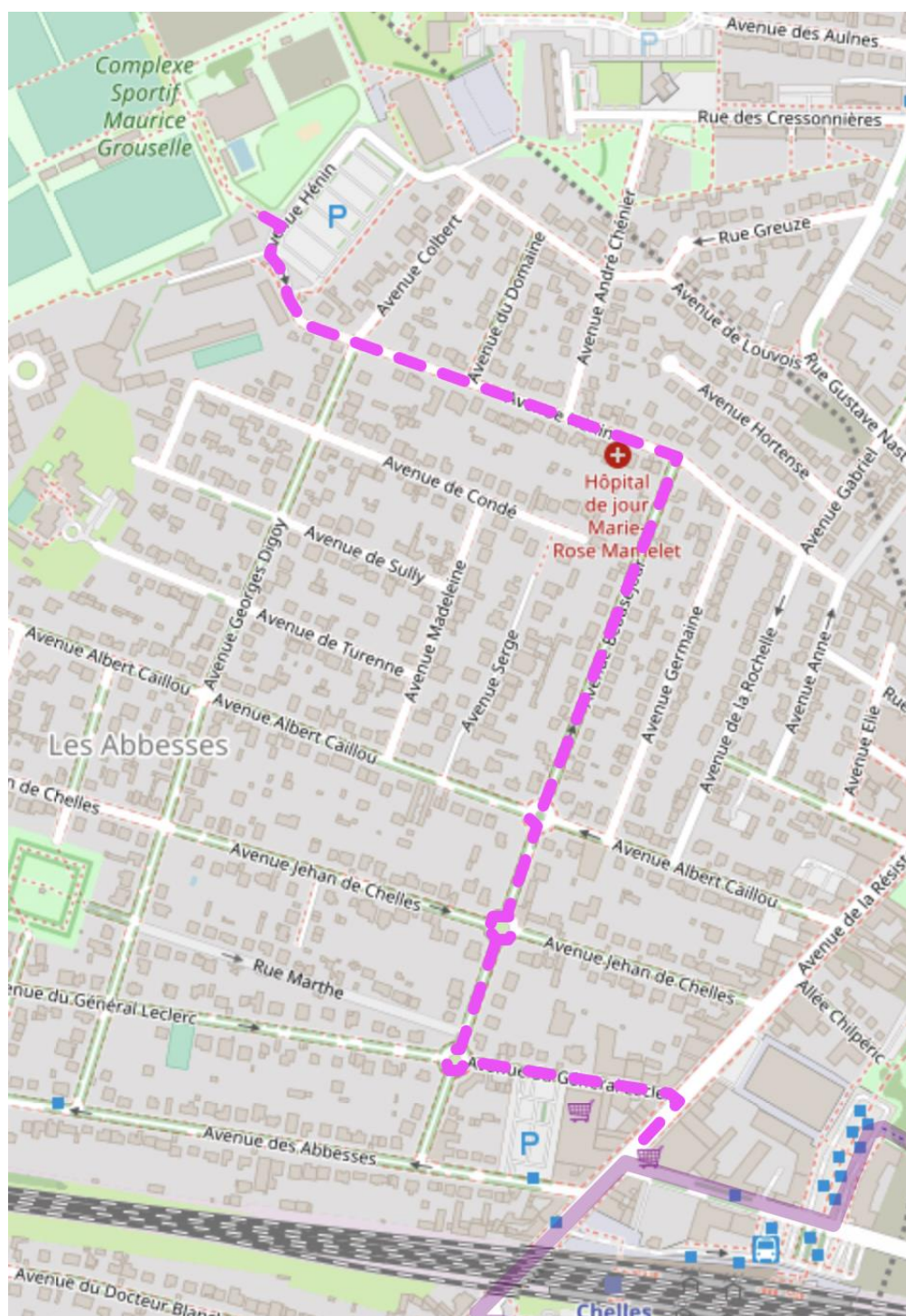
Voies vélo Sud entre Foch Bords de Marne et le Centre (gare)



Liste des points noirs :

voir en deuxième partie, quartiers Sud Bords de Marne et Sud Foch

Voie vélo entre la Noue Brossard et le Centre (gare)



Liste des points noirs

Certains aménagements sont à créer :

- parking Ecole Fournier
- sur l'avenue Hénil
- passage avenue de la Résistance

Points noirs communs

La commission a identifié des **points noirs communs** à l'ensemble des voies vélo. Leur suppression sera un facteur clé de l'utilisation du vélo en toute sécurité. Les recommandations sont :

- La voie vélo doit être matérialisée au sol à toute intersection avec une route. Les automobilistes doivent pouvoir être parfaitement conscients de l'existence et du croisement avec une voie vélo.
- Pour tout croisement entre la voie vélo et une rue, la priorité doit être donnée au vélo, (tout comme le piéton est prioritaire sur les voitures aux passages pour piétons). Un "céder le passage" doit être placé du côté des voitures.
- La voie vélo doit être matérialisée au sol de façon continue entre le quartier et un point d'intérêt (exemple la gare).

Le cycliste doit pouvoir suivre facilement cette voie et être guidé sur tout le trajet.

DEUXIÈME PARTIE

LES PRATIQUES CYCLABLES

À L'ÉCHELLE DE CHAQUE QUARTIER

DE LA VILLE

Les reconnaissances sur le terrain ont permis de recenser les difficultés rencontrées au niveau de chaque quartier (discontinuités cyclables, défauts de signalisation, absences de dispositifs cyclables ...) et de proposer des solutions. Voir ci-après la liste non exhaustive de ces « points noirs ».

GUIDE DE LECTURE

« N° repère : » : Les numéros de repère indiqués renvoient à un lieu précis, et des données de localisation.

La thématique abordée est quant à elle indiquée sous forme de pictogramme :



Parcours,
maillage et
continuités
cyclables



Signalétique
(panneaux,
murs, sols ...)



Stationnement
vélo

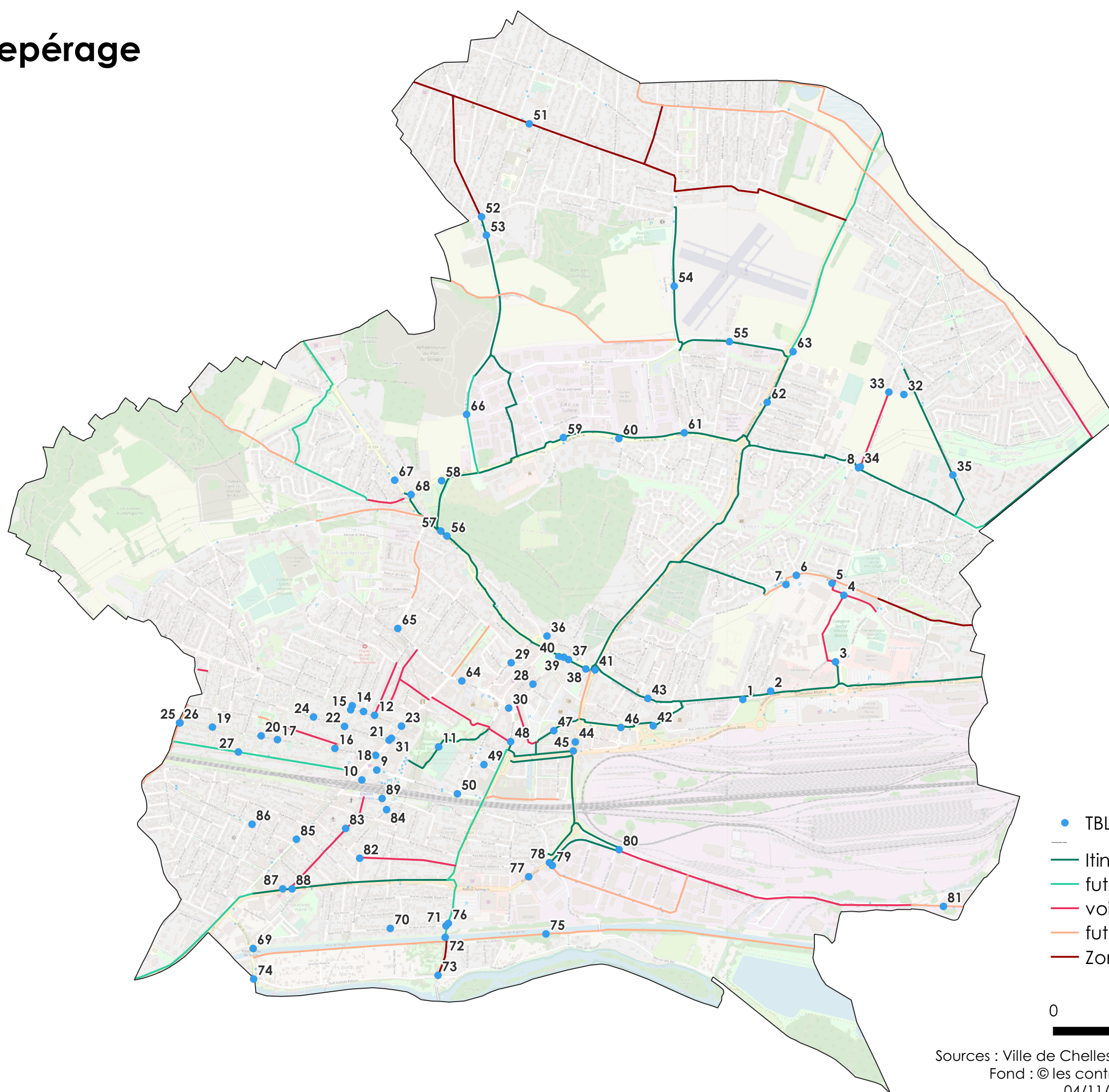


Services et
équipements

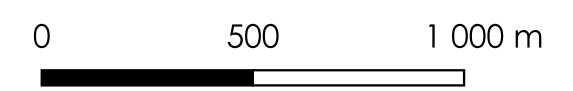


Actions de
prévention et de
communication

Carte de repérage




- TBL-recap-CESEL
- Itinéraires existants
- futurs itineraires
- voies mixtes existantes
- futures voies mixtes
- Zone 30





Sources : Ville de Chelles / CAPVM / BD TOPO® - ©IGN 2021
Fond : © les contributeurs d'OpenStreetMap
04/11/2022 QGIS 3.22


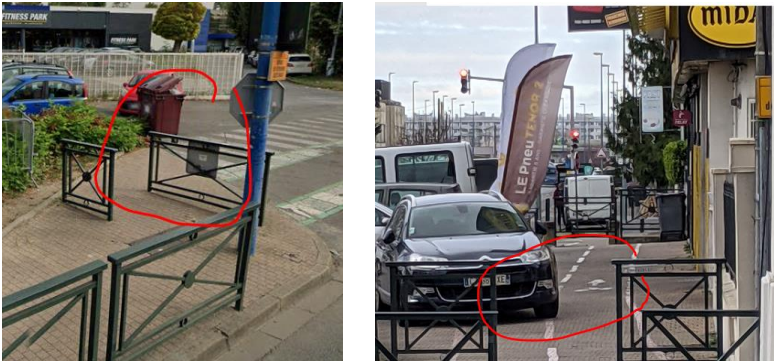


TOUS LES QUARTIERS



Tous les quartiers		
	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Défaut d'équipement de stationnement (arceaux, parcs à vélos couverts sécurisés ...) principalement à proximité des points d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none">• Gare, médiathèque, centre culturel, ...• Bâtiments administratifs (Mairie, Poste, centre des impôts, caisse assurance maladie, pôle emploi)• Ecoles, collèges, lycées• Stades, gymnases, complexes sportifs, terrains multisports, centre nautique, ...• Parc du Souvenir et Parc du Moulin, ...• Centres commerciaux,	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Installation d'équipements répondant aux besoins</p>

QUARTIER ARCADES CASTERMANT

Discontinuité cyclable avenue du Gendarme Castermant		
<p>N° repère : 1</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Discontinuité cyclable sens Chelles vers Brou Fin de piste cyclable au niveau rue Gabriel de Mortillet et reprise sur l'autre trottoir au niveau de la rue du Chelléen</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Création et matérialisation du tronçon de la piste cyclable manquant, avenue du Gendarme Castermant</p>
		



Piste cyclable devant « Midas »		
<p>N° repère : 2</p> 	<p>Problématiques identifiées :</p> <p>Stationnement récurrent d'automobiles ou de poubelles sur la piste cyclable</p> <p>Trottoir élevé inconfortable pour la pratique cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Installation de potelets pour interdire le stationnement des véhicules</p> <p>Aménagement pour le stockage des poubelles</p> <p>Abaissement du trottoir</p>
		



Discontinuité cyclable rue Louis Lumière

<p>N° repère : 3</p> 	<p>Problématique identifiée : Discontinuité cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Création d'une nouvelle piste reliant la piste cyclable qui se termine sur le rond-point et la zone partagée piéton/vélo qui longe le terrain de sport et le lycée Louis Lumière</p>
		



Voie partagée entre les lycées et le gymnase Maurice Baquet

<p>N° repère : 4</p> 	<p>Problématique identifiée : Manque d'information sur le statut de la voirie (voie partagée) et les directions</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Installation de signalétique au sol et de panneaux sur le cheminement à droite Meilleure délimitation de la zone piéton / vélo</p>
	<p>Obstacle en terme de niveau sur le cheminement à droite de l'intersection</p>	<p>Abaissement du trottoir</p>
		

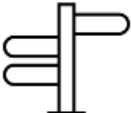

Parking du gymnase Maurice Baquet		
N° repère : 5 	Problématique identifiée : Discontinuité cyclable	Solution(s) proposée(s) : Création d'une piste cyclable à travers le parking (ex. rue Jean Jaurès)
		

Discontinuité cyclable avenue de l'Europe		
N° repère : 6 	Problématique identifiée : Discontinuité cyclable	Solution(s) proposée(s) : Création d'une piste cyclable en réduisant la parcelle de la maison des scouts (n° BW0332) ou en la faisant passer de l'autre côté de la route (nécessité de traverser la route 2 fois sur 20 m) Autre alternative : signalisation d'un passage à pied pour les vélos sur 20 mètres
		





Discontinuité cyclable gare routière de l'avenue de l'Europe

<p>N° repère : 7</p> 	<p>Problématique identifiée : Discontinuité cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Aménagement de la piste cyclable sur l'emprise de la gare routière et taille des haies le long de la piste</p>
		


Signalisation de la piste cyclable de la rue des Cités

<p>N° repère : 8</p> 	<p>Problématique identifiée : Absence de signalétique indiquant la présence de cyclistes (piste cyclable longeant la rue des Cités), au droit de l'entrée du parking du lycée Jehan de Chelles 50 m plus loin, détérioration du panneau de signalisation de la piste cyclable face au lycée Manque de visibilité des panneaux indicateurs « stop » et « piste cyclable » à l'intersection de la rue de la Couture aux Huats, en sortie de lotissement</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Installation d'un panneau avertissant les véhicules de la présence potentielle de cyclistes Reprise du marquage au sol et de la bande de franchissement cyclable (en peinture verte) pour davantage attirer l'attention Remplacement du panneau de signalisation Interpellation du syndic de copropriétés pour l'entretien régulier des haies</p>
		

QUARTIER CENTRE-VILLE/GARE/ABBESSES


Bandes cyclables boulevard Chilpéric		
<p>N° repère : 9</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Présence de 2 bandes cyclables, de l'intersection Résistance/ Chilpéric jusqu'à la gare SNCF, sans séparation avec la voie à sens unique empruntée par les véhicules et les bus</p> <p>Conflits d'usages pour la section de la bande traversant la gare routière jusqu'à la gare SNCF (avec des bus en contre-sens)</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Option 1. Suppression de la bande cyclable côté impair (Résistance vers gare SNCF) et agrandissement de la bande cyclable côté pair (Gare SNCF vers Résistance). Les cyclistes poursuivent sur l'avenue de la Résistance pour rejoindre les parkings de la gare, sous le pont ou Ile de France Mobilités</p> <p>Option 2. Création d'une piste cyclable bidirectionnelle à gauche ou à droite de la voie de circulation d'une largeur de 3 m</p> <p>Option 3. Création de 2 pistes unidirectionnelles situées de chaque côté de la voie de circulation (en amputant si nécessaire les trottoirs d'environ 70 cm)</p>
	<p>Signalisation incomplète du double-sens cyclable</p>	<p>Installation de panneaux « sens interdit sauf vélos » au début du boulevard Chilpéric (sauf si option 1) et devant le centre des impôts (optionnel selon la réglementation)</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>		

Harmonisation de signalisation de la bande cyclable de la place Gasnier Guy (allée Alexis Legrand)


<p>N° repère : 10</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Informations contradictoires entre les panneaux « zone piétonne » et « sens interdit sauf bus et taxis » et le marquage au sol de la bande cyclable qui débute à cet endroit</p> <p>Conflits d'usage sur une partie de la bande cyclable, au droit de la gare routière : voyageurs entrant / sortant de la gare SNCF, cyclistes allant se garer au parking vélos ou traversant la gare routière, cohabitation avec les bus ...</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Suppression de cette bande cyclable destinée aux cyclistes venant de l'avenue Foch. Ceux-ci peuvent utiliser les parkings sous le pont de la gare ou le parking Ile de France Mobilités de l'avenue de Lattre de Tassigny</p>
---	--	--



Piste cyclable du Parc du Souvenir


<p>N° repère : 11</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Pas de traversée Nord/Sud de la gare SNCF</p> <p>Discontinuité cyclable donnant sur la gare routière Dangerosité de la section traversant la gare routière</p> <p>Absence de signalisation des voies de bus partagées unidirectionnelles</p> <p>Séparation des usages peu respectée au sein du parc</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Création d'un passage spécifique cyclistes/piétons dans la gare SNCF pour rejoindre le côté sud</p> <p>En attendant qu'une continuité cyclable soit établie en lien avec le projet d'extension du Parc du Souvenir et la mise en service de la gare GPE, balisage de la piste cyclable dans la gare routière jusqu'à la gare SNCF</p> <p>Variante : Supprimer l'arrivée de la piste à la gare routière, prolonger la piste jusqu'à l'allée Chilpéric et transformer celle-ci en « zone de rencontre ». Les cyclistes pourraient ainsi rejoindre l'avenue de la Résistance et accéder aux parkings vélos de la gare, sous le pont de la gare et le parking Ile de France Mobilités</p> <p>Transformation de l'ensemble des allées du parc en voies partagées avec les piétons</p>
	<p>Bus en stationnement devant la piste cyclable</p>	<p>Installation de panneaux et marquage au sol clarifiant la cohabitation avec les bus</p>

	<p>Manque d'éclairage dans la partie longeant le stade Pierre Duport</p>	<p>Installation de dispositifs d'éclairage et de bandes de peinture photoluminescente.</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: center; margin-top: 20px;">  </div>		


Signalisation du contre-sens et du double sens cyclable		
<p>N° repère : 12 à 25</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Signalisation incomplète du contre-sens cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Av Albert Caillou, intersections vers Résistance avec : av de la Rochelle av Germaine av Beauséjour • Intersection av Paul Doumer et av Albert Caillou • Intersection av Paul Doumer et av Général Leclerc vers Gagny • Intersection av Georges Digoy et av Leclerc vers Gagny • Intersection av Résistance/av Leclerc (signalisation au sol confuse) • Intersection av Iéna et Av Leclerc vers Gagny • Intersection av Magisson et av Leclerc vers Gagny • Intersection av Résistance et av Jehan de Chelles • Intersection av Doumer et av Jehan de Chelles (place Differdange) le panneau « sens interdit sauf vélos » 	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Marquage au sol plus systématique des contre-sens cyclables</p> <p>Installation de panneaux « sens interdit sauf vélos » (optionnel selon la réglementation)</p>


	<p>est placé à gauche de la chaussée, le repositionner à droite. Le caniveau en pavé av Doumer est inadapté aux cycles</p> <p>Signalisation incomplète du double-sens cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intersection av Résistance et av Albert Caillou • Intersection av La Rochelle et av Albert Caillou vers Gagny • Intersection av Germaine et av Albert Caillou vers Gagny • Intersection Impasse Elise et av Jehan de Chelles vers Résistance • Sortie parking Monoprix av Leclerc vers Résistance • Intersection av Magisson et av Leclerc vers Chelles • Intersection allée des Dames et Leclerc vers Chelles 	<p>Installation de panneaux double-sens cyclable</p>
--	---	--

Signalisation de la fin de la piste cyclable de l'avenue du Général Leclerc

N° repère :	Problématique identifiée :	Solution(s) proposée(s) :
<p>26</p> 	<p>Absence d'information sur la fin de la bande cyclable de l'avenue du Général Leclerc qui se poursuit dans l'allée de la Rivière des Dames (trop étroite et trop fréquentée pour qu'un cycliste l'emprunte à contre-sens)</p>	<p>Option 1 : Installation d'un panneau indiquant la fin de la piste cyclable et recommandant aux cyclistes de mettre pied à terre</p> <p>Option 2 : Transformation du trottoir Est de l'av des Dames (entre Leclerc et Abbesses) en liaison douce « piétons/cyclistes »</p>



Interdiction du contre-sens cyclable		
<p>N° repère : 27 à 30</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Signalisation incomplète de l'interdiction du contre-sens cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenue des Abbesses • Rue de l'Illette • René Sallé • Rue Adolphe Besson, Place de la République 	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Installation de panneaux « sens interdit y compris vélos »</p>

Aménagement cyclable avenue de la Résistance		
<p>N° repère : 31</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Difficulté à circuler à vélo sur l'avenue de la Résistance</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Aménagement de bande cyclable ou suppression d'une bande de stationnement : réalisation difficile de ces solutions</p> <p>Utilisation de la piste cyclable du parc</p>

QUARTIER CHANTEREINE-LA FONTAINE

Aménagement cyclable entre l'avenue du Grand Veneur et la piste cyclable de l'avenue Emile Guerry

N° repère :
32



Problématique identifiée :

Manque d'un aménagement cyclable entre l'avenue du Grand Veneur et la piste cyclable de l'avenue Emile Guerry → cela oblige les deux roues à se positionner sur une route qui traverse un lotissement avec une visibilité d'angle mauvaise en sortie et beaucoup de cyclistes coupent par le champ.

Solution(s) proposée(s) :

Pas de bétonisation mais une sécurisation du passage « vert » borné avec un sol adapté





Barrières de l'avenue du Grand Veneur

<p>N° repère : 33</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Accès à l'avenue du Grand Veneur en contournant les barrières sur le côté</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Suppression de la barrière située au Nord du chemin du Grand Veneur ou recul de 5 m afin qu'il serve à limiter l'accès aux véhicules non désirés</p>
		

Signalisation de la sortie de l'avenue du Grand Veneur



<p>N° repère : 34</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Absence de marquage au sol incitant les cyclistes à poursuivre leur trajectoire jusqu'au bout de l'avenue du Grand Veneur, au lieu de couper par le parking du Lycée Jehan de Chelles</p> <p>Mauvaise direction indiquée par le panneau « Chanteraine »</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Balisateur de l'arrivée par des flèches ou aménagement d'un muret à l'identique de celui de droite</p> <p>Intervention sur le panneau « Chanteraine »</p>
		



Piste cyclable de l'avenue Emile Guerry






N° repère :	Problématique identifiée :	Solution(s) proposée(s) :
<p>35</p> 	<p>Discontinuité cyclable à partir du parking du collège Beau Soleil, avec des aménagements incitant le cycliste à continuer son trajet sur le trottoir ou en traversant le parking</p>	<p>Prolongation de la piste cyclable le long du trottoir, sur toute sa continuité, en avançant les places de parking de la place nécessaire, en décalant les pots de fleur, et en aménageant les plots et les barrières nécessaires à délimiter les différents usages</p> <p>Reprise de la piste cyclable pour descendre jusqu'à la voie verte</p>
	<p>Détérioration du marquage au sol indiquant la fin de la piste cyclable de l'avenue Emile Guerry et sa reprise à droite, le long de l'allée du Soleil</p>	<p>Reprise du marquage au sol</p> <p>Indication au sol de la possibilité de croiser des vélos</p>




QUARTIER GAMBETTA-AULNOY

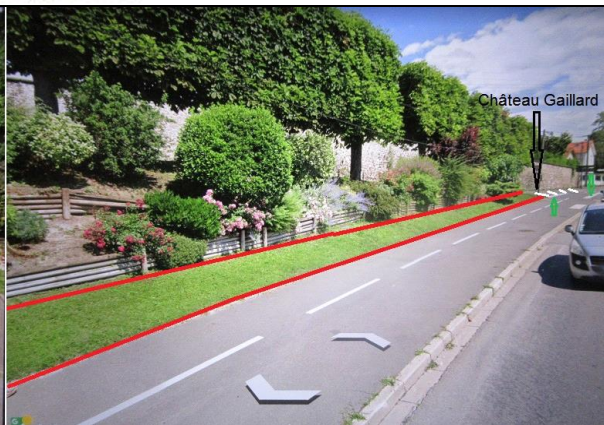
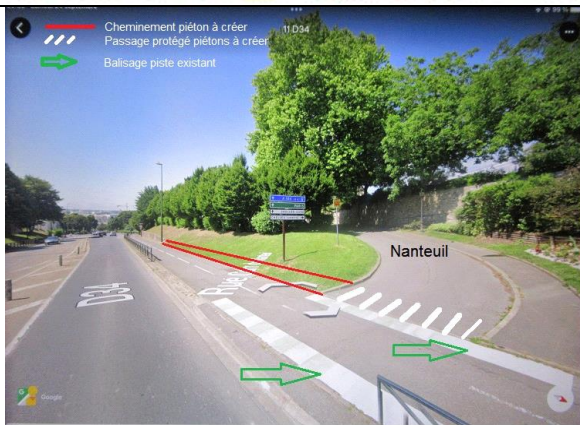
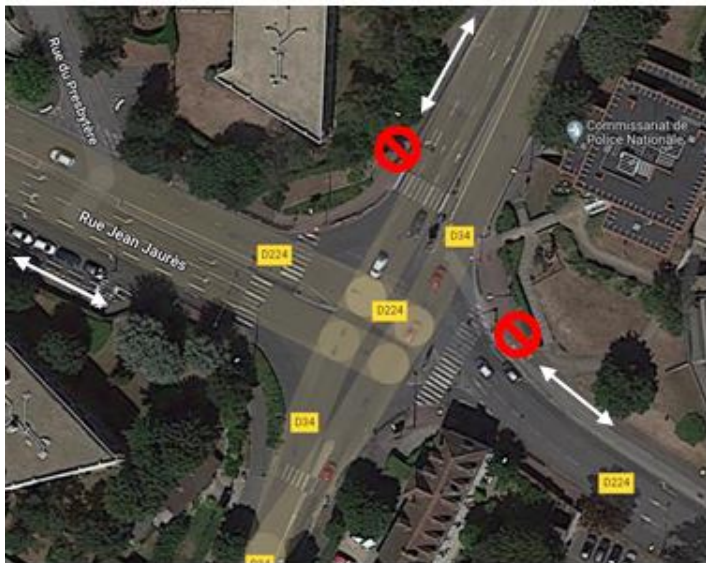
Stationnement vélo à l'école Gasnier Guy		
<p>N° repère : 36</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Manque de stationnement : vélo accroché aux rambardes</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Installation d'arceaux ou d'abri vélo au sein ou à proximité de l'équipement</p>
		

Bande cyclable de la rue Jean Jaurès		
<p>N° repère : 37</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Cyclistes et autres usagers exposés aux dangers, par les départs de stationnement en marche avant, les sorties du stationnement en bataille, et l'ouverture des portières sur la zone cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Création de pistes unidirectionnelles dans les files les plus à droite de la rue Jean Jaurès en réaménageant les voies de circulation et le parking entre Gambetta et l'Ilette</p>
		


- ZOOM Entre la rue de l'Ilette et la rue François Trinquand		
<p>N° repère : 38/39</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Stationnement récurrent d'automobiles sur le trottoir et la piste cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>1) Voir solution ci-dessus</p> <p>2) à défaut, installation de poteaux de part et d'autre du bateau</p>
	<p>Rétrécissement de la chaussée</p>	<p>Marquage au sol du rétrécissement de la chaussée en aval</p>
		
- ZOOM Marquage au sol au croisement de la rue Jean Jaurès et de la rue de l'Ilette		
<p>N° repère : 40</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Trottoir élevé inconfortable pour la pratique cyclable</p> <p>Détérioration des aménagements cyclables</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>1) Voir solution repère 37</p> <p>2) A défaut, abaissement du trottoir et , reprise du marquage au sol : peinture verte pour le franchissement, matérialisation du parcours</p>
		

Pistes cyclables au droit du carrefour des Déportés

N° repère :	Problématique identifiée :	Solution(s) proposée(s) :
<p>41</p> 	<p>Discontinuités cyclables au droit du carrefour des Déportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interruption de la piste cyclable de l'avenue de Claye avant le passage piéton du commissariat avec un panneau recommandant aux cyclistes de mettre pied à terre • Interruption de la piste cyclable de l'avenue du Gendarme Castermant avant le passage piéton du commissariat sans signalisation • Conflit cycles piétons faute de trottoir côté Ouest entre le commissariat et l'arrêt de bus Château Gaillard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir solution repère 37 et matérialiser au sol la traversée de la rue Jean Jaurès vers la rue François Trinquand • 1) Matérialiser au sol la traversée du carrefour pour les cyclistes 2) Installation d'un panneau indiquant la fin de la piste cyclable et recommandant aux cyclistes de mettre pied à terre • Route de Claye, créer un trottoir sur le talus actuel, en prolongement de l'existant Nord et Sud




Discontinuité de la piste cyclable débouchant sur l'avenue François Mitterrand


<p>N° repère : 42</p> 	<p>Problématique identifiée : Absence de marquage pour le franchissement cyclable face à la Caverne des Particuliers située 61 avenue François Mitterrand</p> <p>Discontinuité cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Aménagement d'un franchissement cyclable</p> <p>Possibilité de reprendre le trottoir de gauche (côté opposé aux bâtiments) pour créer la piste qui manque (au lieu du contresens dans le parking)</p>
---	--	---



Marquage au sol de la piste cyclable avenue du Gendarme Castermant

<p>N° repère : 43</p> 	<p>Problématique identifiée : Disparition du marquage au sol de la piste cyclable entre la rue Jean Botheref et le chemin de la Chapelle de Souffrance</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Reprise du marquage au sol</p>
---	---	--

Aménagement cyclable sur l'avenue François Trinquand

<p>N° repère : 44</p> 	<p>Problématique identifiée : Discontinuité cyclable</p> <p>Absence de piste cyclable sur l'avenue François Trinquand, entre l'avenue François Mitterrand et le boulevard Pierre Mendès France, pouvant générer des conflits d'usage entre les piétons et les cycles sur les trottoirs</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Modifier les voies de circulation de l'avenue Trinquand, montante et descendante, pour intégrer une voie cyclable</p> <p>A défaut, création d'une bande cyclable</p>
---	---	--



Boulevard Pierre Mendès France

N° repère :
45



Problématique identifiée :

Discontinuité cyclable

Liaison AULNOY / TERRE ET CIEL / ARCADES

Du secteur de l'Aulnoy ou Trentaine, pas de piste vers la zone commerciale et Brou, obligation de remonter par Castermant (même constat pour les piétons entre Aulnoy et Terre et Ciel)

Discontinuité cyclable à l'autre bout du Boulevard

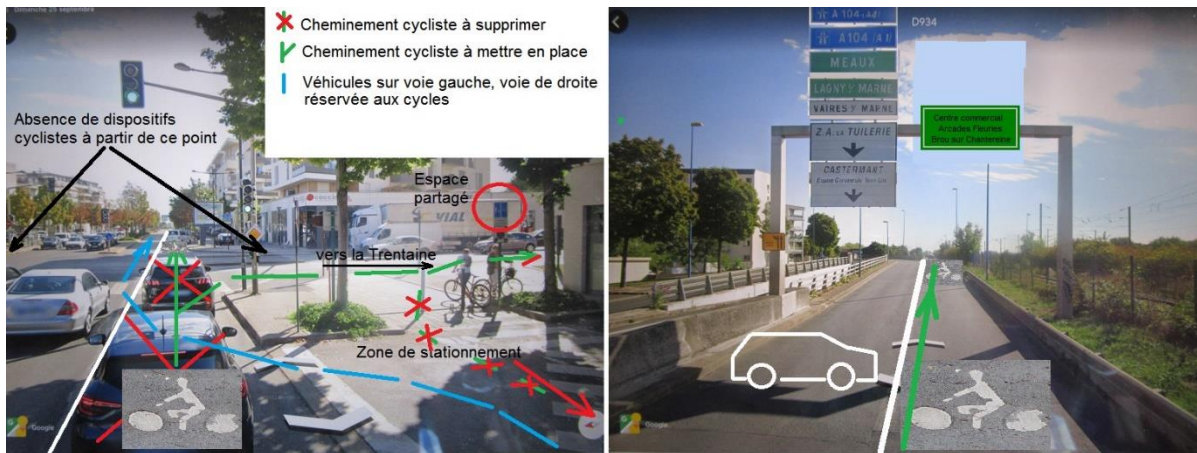
Stationnement récurrent d'automobiles sur le trottoir et la piste cyclable en extrémité de contre-allée

Solution(s) proposée(s) :


Rendre une voie, de chaque côté de la D934, aux cyclistes, (dont vélos-cargos) pour se rendre à la zone commerciale, voire vers Brou et retour . Voir schéma ci-après

Prolonger la piste existante vers les nouvelles constructions de la Petite Vitesse


Protection de la piste cyclable par muret ou potelets






Franchissement cyclable pour rejoindre la piste de l'avenue François Mitterrand depuis la rue Maurice Abbès



<p>N° repère : 46</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Difficulté à rejoindre la piste cyclable de l'avenue François Mitterrand depuis la rue Maurice Abbès</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Aménagement d'un franchissement cyclable de l'avenue François Mitterrand permettant de mieux établir la connexion avec le secteur Sud de la ZAC de l'Aulnoy</p>
---	--	--

Signalétique au sol de l'avenue François Mitterrand, à proximité de la place Georges Guillaume


<p>N° repère : 47</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Signalétique au sol confuse entre le marquage « aller tout droit » et la reprise de la piste cyclable à gauche</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Reprise de la signalétique au sol</p>
---	--	--



Franchissement cyclable passage de la Grange Neuve/ école des Tournelles		
<p>N° repère : 48</p> 	<p>Problématique identifiée : Mauvais état de la piste</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Remise en état</p>
	<p>Signalétique au sol confuse</p>	<p>Reprise de la signalétique au sol</p>
		


Marquage au sol du contre-sens cyclable de la rue du Docteur Douarre		
<p>N° repère : 49</p> 	<p>Problématique identifiée : Rue en zone 30, à sens unique : malgré le panneau indiquant le double sens vélo, effet de surprise pour les automobilistes qui ne s'attendent pas à voir des vélos arriver face à eux</p>	<p>Solution(s) proposée(s) : Marquage au sol du double sens vélo</p>
		


Tourner à gauche et état de la chaussée de la rue Adolphe Besson

<p>N° repère : 50</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Carrefour dangereux : manque de visibilité et de marquage au sol, passage fréquent de bus</p> <p>Détérioration de l'état de la chaussée</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Installation d'un panneau et marquage au sol</p> <p>Reprise de la chaussée</p>
---	---	---



QUARTIER LES COUDREAUX

Aménagements cyclables à proximité des équipements des Coudreaux		
<p>N° repère : 51</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Absence d'aménagement cyclable dans le quartier des Coudreaux, en particulier avenue des Sciences et à proximité des équipements → collège Corot, gymnase Georges Cousin, gymnase Delambre, école et centre de loisirs Calmette, école Delambre, espace Marcel Dalens ... compris dans l'enceinte délimitée par l'avenue Claude Bernard, l'avenue Denis Papin, l'avenue Delambre et l'avenue Réaumur</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Création d'un vrai double-sens cyclable le long de l'avenue des Sciences</p> <p>Aménagement cyclable (parcours, signalétique, ...) des avenues Claude Bernard, Denis Papin, Delambre et Réaumur</p>

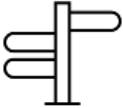
Prolongation de la piste cyclable du chemin du Sempin en direction des Coudreaux		
<p>N° repère : 52</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Discontinuité de la piste cyclable du chemin du Sempin en direction des Coudreaux</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Prolongation de la piste cyclable du chemin du Sempin : Option 1. En empruntant l'avenue Claude Bernard à partir du rond-point Sempin / Daguerre Option 2. En empruntant l'avenue Cugnot en direction de l'avenue Delambre</p> <p>Aménagement d'un trottoir praticable</p>

Constat :
Ci-dessous, le chemin du sempin, en bas de la côte, à hauteur de la Tuilerie, à l'entrée des Coudreaux




La piste en direction des Coudreaux se termine à hauteur de la rue Cugnot, rue où elle se prolonge en « piste conseillée » jusqu'à l'avenue Réaumur, rejoignant le secteur des écoles. La faible circulation dans cette voie d'environ 200 mètres ne semble pas exiger « d'équipements vélo »

Signalisation de l'avenue Cugnot dans la continuité de la piste du chemin du Sempin


<p>N° repère : 53</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Discontinuité de la piste cyclable du chemin du Sempin en direction des Coudreaux</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Signalisation de l'avenue Cugnot dans la continuité de la piste du chemin du Sempin</p>
---	--	---

Piste cyclable chemin de la Guette, le long de l'aérodrome

<p>N° repère : 54</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Piste cyclable étroite, mal entretenue, commune avec le trottoir piéton et en surplomb du grillage de l'aérodrome (risque de blessures en cas de chute)</p> <p>Sécuriser la traversée de la rue de la Tuilerie</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none">• améliorer le marquage préventif,• remettre en état les protections prévues sur le haut du grillage (voir photo) <p>A moyen terme, élargir la piste cyclable et séparer piétons / vélo</p> <p>Marquage au sol</p>
---	---	---





Piste cyclable avenue de la Tuilerie

<p>N° repère : 55</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Sécuriser les traversées de rue (rue Robert Marcombe) et les entrées des entrepôts (Technifab)</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Marquage au sol</p>
--	--	--




QUARTIER MONT-CHALATS/MADELEINE

Conflits d'usage le long de la piste cyclable de la rue Alexandre Bickart		
<p>N° repère : 56</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Piétons empruntant la piste cyclable, trottoir inexistant.</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Revoir la répartition de l'espace cycles / piétons</p>
		


Piste cyclable au départ de la rue Alexandre Bickart et rejoignant la rue du Tir		
<p>N° repère : 57</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Détérioration du revêtement de sol Manque d'éclairage</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Reprise du revêtement de sol Eclairage de la piste cyclable</p>
		

Discontinuité cyclable de la piste de la rue du Tir, après le Skatepark, jusqu'au carrefour des 4 routes

<p>N° repère : 58</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Absence de piste cyclable, après le Skatepark, permettant de rejoindre le rond-point des 4 routes</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Création d'une piste cyclable</p>
--	---	--





Entretien de la piste cyclable de la rue du Tir au droit de l'arrêt de bus « ZAC de la Tuilerie »


<p>N° repère : 59</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Détérioration de la piste cyclable à plusieurs endroits</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Reprise du revêtement de sol</p>
--	---	---




Franchissement cyclable devant le collège de l'Europe

N° repère : 60 	Problématique identifiée : Présence d'un franchissement cyclable à cheval sur le terre-plein central et donnant sur l'espace enherbé du trottoir d'en face	Solution(s) proposée(s) : Abaisser le trottoir côté collège et réduire le terre-plein central.
		

Sécurisation des croisements de la piste cyclable de la rue du Tir

N° repère : 61 	Problématique identifiée : Absence de panneaux signalant les croisements, potentiellement dangereux : <ul style="list-style-type: none">• Impasse du Guetteur• Chemin de la Guette• Rue Robert Marcombe• Rue de Claye	Solution(s) proposée(s) : Installation de panneaux de type « Cédez le passage » invitant le cycliste à ralentir
--	--	---

Piste cyclable de l'avenue de Claye

<p>N° repère : 62</p> 	<p>Problématiques identifiées :</p> <p>Stationnement récurrent d'automobiles sur le trottoir (avec des piétons qui se reportent sur la piste cyclable)</p> <p>Pour une partie des routes donnant sur l'avenue de Claye, emplacements des stops après la bande de franchissement cyclable</p> <p>Présence d'une bande de franchissement cyclable donnant ni sur une piste cyclable, ni sur un lieu public</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Signalisation de la zone piétonne et de l'interdiction de stationner sur le trottoir</p> <p>Déplacement des panneaux stop avant le marquage de la piste cyclable, afin de sécuriser le passage des vélos</p> <p>Suppression de la bande de franchissement cyclable entre l'avenue des Sangliers et l'avenue de la Chasse</p>
---	---	---



Discontinuité cyclable à droite du rond-point des Quatre Américains

N° repère :
63



Problématique identifiée :

Discontinuité cyclable à droite du rond-point des Quatre Américains

Solution(s) proposée(s) :

Création d'un cheminement cyclable à droite, le long de la rue des Quatre Américains et de l'EHPAD afin de rejoindre le chemin noir :

- Option 1 : Soit le long des champs
- Option 2 : Soit en coupant à travers la résidence



Option 1 :



Option 2 :



QUARTIER PÉRICHELLES SAINT-HUBERT

Aménagement cyclable le long de l'avenue Gustave Nast

N° repère :
64 / 65



Problématique identifiée :

Manque de liaison Est / Ouest à l'échelle de la Ville (avenue Bobby Sands / rue Alexandre Bickart, et rue Albert Caillou)

Exposition des cyclistes à un ensemble d'obstacles : grilles d'égouts, extrémités de coussins berlinois, plateaux surélevés, nids de poule (dégradation du revêtement à la jonction des caniveaux)

Les équipements scolaires et sportifs de la Noue Brossard, collège Simone Veil, stade M. Grousselle, Piscine, nouveau gymnase, écoles Fournier et Aulnes sont complètement isolés du centre-ville, pour les cycles

Solution(s) proposée(s) :

Option 1 : Marquage au sol de la fréquentation des cyclistes (n°2)

Option 2 : Aménagement d'une bande cyclable avec séparation (n°3), occasionnant la nécessité de supprimer le stationnement sur la rive Sud*

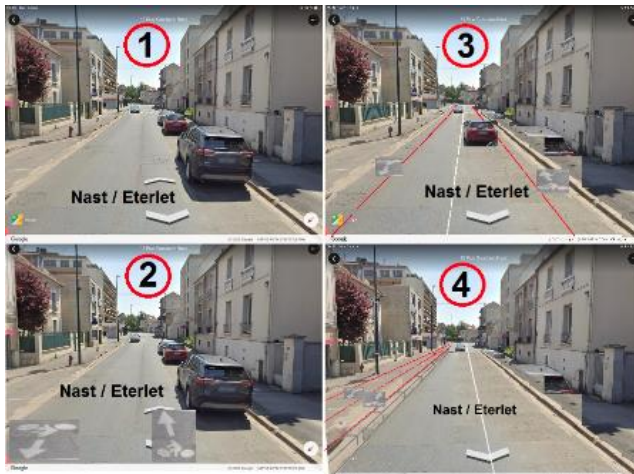
Option 3 : Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (n°4), occasionnant la nécessité de supprimer le stationnement sur la rive Sud*

*L'examen de la rue G. Nast montre que, seule la section entre la rue de la Résistance et la rue Gabriel comporte des stationnements, et uniquement du côté Sud. Plus aucun stationnement sur la voie jusqu'aux 4 routes.

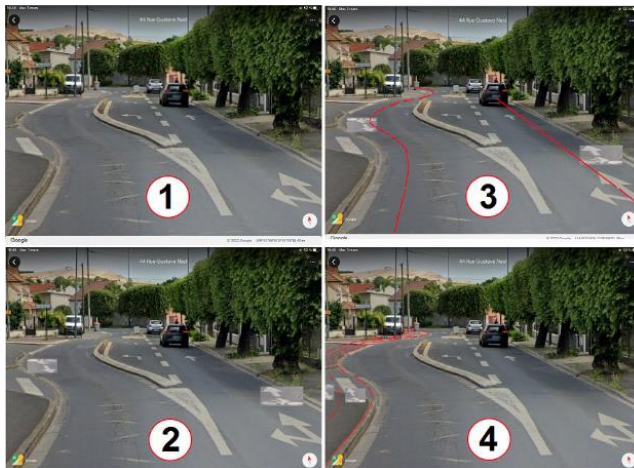
La question de la justification de ces stationnements se pose, compte tenu de la faible densité de commerces dans ce secteur (9 côté impair entre Résistance et Gabriel, 11 côté pair, jusqu'à Louvois, 3 côté impair, au virage de « la ferme »).

Revoir les cheminements cyclables depuis Résistance par Nast, Hénin et Sources


Section rue Eterlet / avenue Gustave Nast




Section avenue Gustave Nast / rue des Aulnes



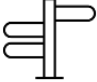
QUARTIER PLAIN CHAMPS/CLOS ROGER/RUE DU TIR

Prolongation de la piste cyclable du chemin du Sempin entre la rue Henri Becquerel et la rue du Tir		
<p>N° repère : 66</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Discontinuité de la piste cyclable du chemin du Sempin entre la rue Henri Becquerel et la rue du Tir</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Prolongation de la piste cyclable du chemin du Sempin</p>

Sécurisation des pratiques cyclables de la route de Montfermeil		
<p>N° repère : 67</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Pratique cyclable dangereuse entre les voies « bus / vélo »</p> <p>Discontinuités cyclables à chaque extrémité et absence de panneau signalant la « fin de zone cyclable »</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Aménagements permettant de sécuriser davantage la pratique cyclable</p>







Franchissement cyclable de la route de Montfermeil pour emprunter la piste cyclable de la rue du Tir

<p>N° repère : 68</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Absence de marquage pour le franchissement cyclable pour que les cyclistes puissent récupérer, en face, la piste cyclable de la rue du Tir</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Renforcement de la signalétique et meilleure délimitation cycles / piétons</p>
--	--	---




QUARTIER SUD BORDS DE MARNE

Accès cyclable avenue du Canal		
<p>N° repère : 69</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Interdiction pour les cyclistes de rouler le long des 2 axes du canal (panneaux interdisant la pratique cyclable à l'entrée de chaque rive)</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Suppression du panneau actuel et installation d'un panneau autorisant la pratique cyclable</p>
		


Signalisation du contre-sens cyclable de la rue Victor Hugo		
<p>N° repère : 70</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Manque de signalisation du contre-sens cyclable</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Marquage au sol tout le long de la rue à sens unique (à partir du croisement avec la rue Guy Pierre Fauconnet)</p>
		

Traitement de l'intersection de la rue Victor Hugo et de la rue Auguste Meunier


<p>N° repère : 71</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Croisement voiture / vélos dangereux : les voitures arrivant en face dévalent la route en fonçant sur les vélos</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Renforcement de la signalétique signalant le croisement possible de cyclistes en contre-sens sur la fin de la rue Victor Hugo (du n°1 au n°19) N.B. récemment, marquage au sol jaune réalisé permettant une meilleure visibilité avant d'arriver sur le pont de la Goujonnette</p>
---	---	---




Pont de la Goujonnette

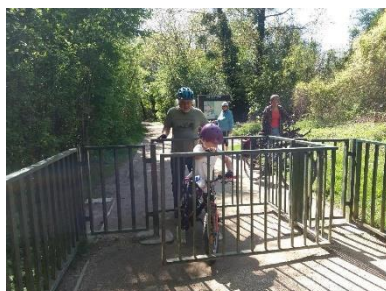
<p>N° repère : 72</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Passage trop étroit occasionnant un embouteillage quotidien entre voitures, piétons, cyclistes, poussettes, trottinettes, etc.</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Aménagement d'une passerelle supplémentaire réservée aux liaisons douces</p>
---	--	---


Carrefour du parc du Moulin

<p>N° repère : 73</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Carrefour dangereux reliant le pont de la Goujonnette et la passerelle de la Marne : aucune visibilité, aucun marquage au sol</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Installation de panneaux et marquage au sol (présence vélo / céder le passage / ...)</p>
---	---	---



Liaison au Parc de la Haute Ile (centre d'intérêt de proximité situé à Neuilly-sur-Marne) via Gournay		
<p>N° repère : 74</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Aucune piste n'existe pour parvenir au pont de la Goujonnette, longer le Parc du Moulin, tourner à droite jusqu'au Pont de Gournay ni ensuite jusqu'au Parc de la Haute Ile</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Création d'une piste cyclable pour relier le carrefour Auguste Meunier/Avenue de Sylvie à la Marne. Poursuivre cette piste quai Auguste Prévost.</p> <p>Au pont de Gournay, empruntez la promenade Marx Dormoy, rejoindre le chemin existant (à entretenir et à aménager) puis accéder au Parc de la Haute Ile par un portique</p>



Voie verte le long du canal de Chelles		
<p>N° repère : 75</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Nature du revêtement 100 m avant d'arriver à la passerelle reliant au lac de Vaires : gros cailloux pointus entraînant des crevaisons</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Réfection de la voie</p>



Discontinuité cyclable rue Auguste Meunier

N° repère :
76



Problématique identifiée :
Discontinuité cyclable

Solution(s) proposée(s) :

- 1) Aménagement de la chaussée et du trottoir de la rue Auguste Meunier pour créer une piste cyclable permettant de rejoindre les Bords de Marne
- 2) Dans le cadre du Schéma directeur PVM, prolonger la nouvelle piste de Général de Gaulle vers l'Aulnoy (actuellement 2 voies en sens unique + stationnement)





« Mini-piste cyclable », permettant la jonction entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Auguste Meunier (qui mène aux bords de Marne)

Proposition de réaménager la chaussée / trottoir de la rue Auguste Meunier pour créer une piste cyclable permettant de rejoindre les bords de Marne




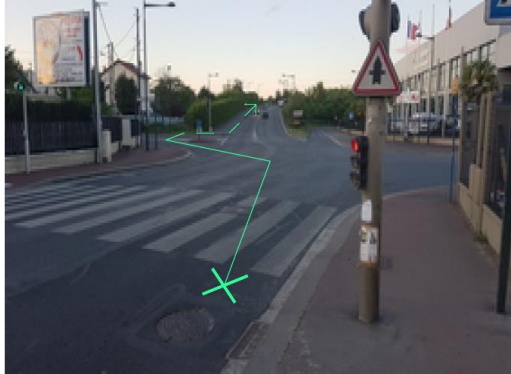
Aménagement et franchissement cyclable de l'avenue de Sylvie

N° repère :	Problématique identifiée :	Solution(s) proposée(s) :
<p data-bbox="277 232 309 255">77</p>  	<p data-bbox="411 255 885 344">Dangerosité et absence d'aménagement cyclable de l'avenue de Sylvie, jusqu'à la rue de la Belle-Île</p>	<p data-bbox="911 255 1385 367">Aménagement d'une bande ou d'une piste cyclable, permettant de s'accrocher aux pistes cyclables existantes</p> <p data-bbox="911 405 1385 488">Aménagement de franchissements cyclables permettant un accès facilité aux lieux de destination (ex. LIDL)</p> <p data-bbox="911 526 1385 638">Marquage au sol, signalisation, sas vélo aux feux tricolores permettant de sécuriser davantage la pratique cyclable</p>




Carrefour de l'avenue de Sylvie / de la rue de la Belle-Ile

<p>N° repère : 78</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Traversée risquée au pied de l'entreprise « Les Dauphins » pour rejoindre la piste cyclable du pont de l'Aulnoy</p> <p>Effacement du franchissement et de marquage au sol de la piste cyclable du Pont de l'Aulnoy</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Marquage au sol et aménagement d'un sas vélo aux feux tricolores</p> <p>Reprise du marquage au sol et du franchissement de la piste cyclable du pont de l'Aulnoy</p>
--	--	---

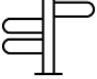


Carrefour du chemin du Corps de garde et de la rue de la Belle-Ile en direction du canal

<p>N° repère : 79</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Discontinuité cyclable</p> <p>En venant du Pont de l'Aulnoy, la piste cyclable s'arrête à l'intersection du chemin du Corps de Garde et de la rue de la Belle-Ile, en direction de la zone de la Trentaine.</p> <p>A créer</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Prolonger cette piste rue de la Belle-Ile jusqu'à l'avenue des Iles en empruntant le petit pont de la Belle-Ile pour traverser le canal.</p> <p>Cela permettrait de rejoindre la piste le long du canal.</p> <p>Signalétique à créer et rénovation de la chaussée à prévoir</p>
--	--	--




Franchissement cyclable entre la voie verte du chemin du Corps de Garde et la piste cyclable du pont de l'Aulnoy

<p>N° repère : 80</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Effacement des franchissements cyclables</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Reprise des franchissements cyclables</p>
--	--	--





Discontinuité cyclable du chemin du Corps de Garde


<p>N° repère : 81</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Discontinuité de la voie mixte du chemin du Corps de Garde (à partir de « Motul »)</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Prolongement de la voie mixte sur le dernier tronçon</p>
--	--	---



QUARTIER SUD FOCH


Abords de l'école Pasteur		
N° repère :	Problématique identifiée :	Solution(s) proposée(s) :
82 	Manque de stationnement pour les cyclistes	Création d'un vrai parking à vélo devant l'école Pasteur
   <p>Nous nous interrogeons sur la présence de ce panneau qui pourrait laisser penser aux conducteurs de voitures que les piétons et les cyclistes ne sont pas autorisés dans cette zone. Ce panneau de « zone de rencontre » nous semble prêter à confusion.</p>		

Signalisation de la rue Raymond Council

<p>N° repère : 83</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Zone partagée suffisamment large pour permettre une cohabitation entre piétons et cyclistes, sans qu'il soit nécessaire de « séparer » l'un et l'autre</p> <p>Détérioration du marquage au sol</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Aménagement de panneaux supplémentaires indiquant qu'il s'agit d'une zone partagée entre piétons et cyclistes</p> <p>Reprise du marquage au sol</p>
---	--	--




Signalisation du contre-sens cyclable rue de la Paix

<p>N° repère : 84</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Circulation compliquée pour les cyclistes alors qu'il s'agit d'un axe de circulation important, à proximité de la gare et de l'école Pasteur</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Marquage au sol indiquant le contre-sens cyclable</p>
---	--	--




Aménagement cyclable avenue du Maréchal Foch

<p>N° repère : 85</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Dangerosité et absence d'aménagement cyclable de l'avenue du Maréchal Foch (même constat avenue de la Résistance), générant des conflits d'usage sur le trottoir également emprunté par les vélos</p> <p>La largeur d'un trottoir est de 7m. L'aménagement n'est pas évident, car il y a des écoles (Jules Ferry) / arrêts de bus (113, 213,...) et le stationnement de véhicules</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Utiliser la voie cyclable rue Raymond Council</p> <p>Voir les futurs aménagements d'Ile de France Mobilités en étude pour le passage du bus 113 en site propre</p>
--	---	---



Report de la circulation du boulevard Alsace Lorraine sur l'avenue des Martyrs de Chelles

<p>N° repère : 86</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Circulation compliquée pour les cyclistes sur le Boulevard Alsace Lorraine à certaines heures</p> <p>Ces 2 axes mènent à Gagny. Ils sont très empruntés. La circulation se concentre néanmoins sur le Boulevard Alsace-Lorraine (ligne droite, sans « marquage stop » pour rejoindre l'avenue Foch) Boulevard Alsace Lorraine, la création de la ligne 701 qui relie la gare de Chelles à la Gare du Chesnay Gagny accentue les bouchons qui bloquent parfois la circulation.</p> <p>La circulation pour les vélos sur le Boulevard Alsace Lorraine est donc, à certaines heures très compliquée. Côté avenue des Martyrs de Chelles, étant donné que la circulation est moins dense, la circulation des vélos se fait sans difficulté.</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Passage du boulevard Alsace Lorraine et de l'avenue Martyr de Chelles en sens unique et marquage au sol</p>
--	---	--



Intersection de la rue de Verdun et de l'avenue du Général de Gaulle

N° repère :
87



Problématique identifiée :

Aménagement ne permettant pas de relier l'avenue du Général de Gaulle à la rue de Verdun



Solution(s) proposée(s) :

Liaison entre la rue de Verdun et la piste cyclable de l'avenue du Général de Gaulle

La rue de Verdun se « prolongeant » par l'avenue des Martyrs de Chelles, cela permettrait de créer un axe pour rejoindre Gagny



Franchissement cyclable de l'avenue du Général de Gaulle

<p>N° repère : 88</p>  	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Manque de franchissement cyclable, notamment à l'entrée de la « biocoop » (nécessité de traverser au passage piéton vers la rue Jean Moulin et de rentrer par la sortie en se retrouvant nez à nez avec les voitures)</p> <p>Stationnement de la « biocoop » pas suffisamment sécurisé (n'attache qu'une roue)</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Aménagement de franchissement cyclable (en particulier à proximité des équipements et autres lieux des destinations)</p>
---	--	---



Gare de Chelles Gournay accès Sud


<p>N° repère : 89</p> 	<p>Problématique identifiée :</p> <p>Manque de places de stationnement sécurisées</p> <p>Saturation de l'inscription à la consigne fermée et sécurisée du parking vélo Ile de France Mobilités (alors qu'elle est fréquemment très peu remplie)</p>	<p>Solution(s) proposée(s) :</p> <p>Revoir les modalités d'inscription à la plateforme</p>
--	--	---



TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
Synthèse	5
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	6
LES 10 PRINCIPAUX POINTS NOIRS À CHELLES	7
Première partie	9
L'accès à la gare de Chelles-Gournay à vélo	9
PROPOSITION DE PLAN VÉLO	9
CARTE DU PLAN VÉLO	10
Voie vélo – Centre A.....	12
Voie vélo – Centre B	13
Voie vélo entre Arcades - Castermant et le Centre via rue François Mitterrand.....	16
Voie vélo entre Chantereine et le départ « Centre B »	17
Voie vélo entre le Clos Roger ou la rue du Tir et le départ « Centre A »	18
Voie vélo entre les Coudreaux et le Centre via la rue du Tir.....	20
Voies vélo Sud entre Foch Bords de Marne et le Centre (gare)	23
Voie vélo entre la Noue Brossard et le Centre (gare)	24
Points noirs communs.....	25
Deuxième partie.....	27
Les pratiques cyclables à l'échelle de chaque quartier de la Ville	27
GUIDE DE LECTURE.....	27
Carte de repérage.....	28
QUARTIER ARCADES CASTERMANT.....	31
QUARTIER CENTRE-VILLE/GARE/ABBESSES.....	35
QUARTIER CHANTEREINE-LA FONTAINE	40
QUARTIER GAMBETTA-AULNOY.....	43
QUARTIER LES COUDREAUX	51
QUARTIER MONT-CHALATS/MADELEINE.....	54
QUARTIER PÉRICHELLES SAINT-HUBERT	59
QUARTIER PLAIN CHAMPS/CLOS ROGER/RUE DU TIR	60
QUARTIER SUD BORDS DE MARNE.....	62
QUARTIER SUD FOCH	69

